



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

avril 2023

Numéro 20



Sommaire :

Le mot de Madame Le Maire :	page 02
Rendez-vous à venir :	page 02
Délibérations du conseil municipal du 11 avril 2023 :	page 03
Le billet du conseiller défense:	page 04
Mai à vélo, les informations importantes !:	page 05
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :	page 06



Le mot de Madame le Maire:

Bonjour à toutes et tous,

Un mois de mai entre tradition et nouveauté ! Voilà ce qui nous attends à Champeaux...

Au cours du mois, une place particulière est faite aux rendez-vous citoyens. Tout d'abord, les cérémonies du 8 mai (programme sur le site de la commune : différents rendez-vous de secteur avec l'Association des Anciens Combattants de Sartilly à Champcey en passant par Champeaux) mais aussi une enquête publique sur le programme de gestion des déchets pour les années à venir (sur 6 ans)... La Communauté de Communes de Granville Terre et Mer vous consulte, n'oubliez pas de donner votre avis (c'est en page 6 ! (questionnaires disponibles en mairie + lien sur le site) . Pas de conseil municipal ce mois ci (un mois allégé par les nombreux jours fériés) et un rendez-vous avancé du prochain conseil municipal (9 juin) fixé par les exigences des élections sénatoriales. On vous en dit plus dans le prochain numéro.

Côté nouveauté : tous à vélo à Champeaux avec la journée du 13 mai ! Rendez vous avec l'Oeil du cyclo, le café de village, le Comité des Fêtes et la Mairie pour un samedi dédié à la bicyclette ! Demandez le programme en page 5 de votre gazette ! Bonne lecture et joyeux mois de mai à tous !

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux



Rendez-vous à venir :

- Commémoration du 8 mai à 9h25
- Mai à vélo à Champeaux le 13 mai



Pierre SEGOIN
Président
Albert FONTAINE
Pierre CAMIER
Claude DELAMARCHE
Claude HEON
Vice-Présidents
Secrétaire

Joëlle JARDIN
Trésorier
Bernard BREGAINT

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

ASSOCIATION DE SARTILLY - CHAMPEAUX - CHAMPCEY - ANGEY



Les cérémonies officielles du 8 mai 2023 présidées par Monsieur LAMBERT Maire de Sartilly_Baie-Bocage se dérouleront ainsi :

8h30 : SARTILLY : Cimetière , recueillement Monument des Caporaux de Souain

**9 h00 : ANGEY : Rassemblement Monument aux morts dépôt de gerbe
Appel des Morts , Marseillaise**

**9 h25: CHAMPEAUX : Monument aux Morts . lecture lettre, dépôt de gerbe
Appel des Morts, Silence Marseillaise. Décoration de Mr Chaumont**

**10 h10 CHAMPCEY : Monument aux Morts. Dépôt de Gerbe
Appel des morts, silence
Marseillaise**

Retrouvez le programme complet de la journée sur le site de la mairie

Délibérations du conseil municipal du 11 avril 2023:

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la mairie.

TAUX DE LA TAXE D'HABITATION:

Madame le Maire explique que la taxe d'habitation a été réformée en 2018, (avec sa suppression), mais qu'elle est toujours due pour les résidences secondaires.

Il revient donc au Conseil Municipal d'en déterminer le montant.

Madame le Maire propose, compte tenu de la revalorisation de la valeur locative décidée par l'État de 7 % cette année, de maintenir le taux appliqué jusqu'à présent, à savoir 8,01% sur la base de la valeur locative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le taux de 8,01% sur la taxe d'habitation 2023 sur les résidences secondaires

CIMETIÈRE – REPRISE DE LA CAMPAGNE DE RELÈVEMENT DES TOMBES

Madame le Maire explique qu'en 2004, la société ELABOR, dans le cadre d'une procédure de reprise des tombes, avait identifié 41 tombes en état d'abandon, plus les 10 tombes des enfants.

La procédure de reprise de tombes (2004 à 2014) s'est effectuée en 3 temps :

- 1er PV de constat de l'état d'abandon des concessions (2004/2005)
- 2ème PV de constat de l'état d'abandon des concessions (2008/2009)
- Le relèvement en 2014.

Le 17 décembre 2008, un procès-verbal liste définitive a été établi.

Le 12 février 2009, une délibération a été prise par le Conseil Municipal.

Au vu des documents trouvés dans les archives communales, la procédure présente des anomalies :

- Il manque des procès-verbaux de constat d'abandon des concessions.
- Les PV du 24 mai 2005 ne sont ni tamponnés ni signés.
- La délibération du 12 février 2009 est différente de la liste officielle du 17/12/2008 (il n'y a aucun document expliquant ces différences).
- Il n'y a aucun document expliquant pourquoi seulement 25 tombes ont été relevées sur les 29 figurant sur la délibération.
- Des tombes indiquées comme relevées sont toujours présentes.
- Pas de facture de l'entreprise qui a relevé les tombes (seulement 2 devis).
- Pas de PV après le relèvement des tombes.
- Pas de registre d'exhumation.

En conclusion :

- Au regard de la délibération du 12 février 2009, les tombes 243 et 322 pourraient être directement relevées, sans nouvelle délibération.
- Par rapport au procès-verbal du 17 décembre 2008, le Conseil Municipal doit délibérer pour relever les 6 tombes désignées sur ce PV, à savoir les tombes 125, 143, 144, 169, 218 et 250.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le relèvement des tombes 125, 143, 144, 169, 218 et 250.

Le billet du conseiller défense :

DEVOIR DE MÉMOIRE Le Saviez-vous ?

« LES FLEURS DE LA MÉMOIRE »

2024 marquera la commémoration du 80ème anniversaire du Débarquement allié en Normandie. Des milliers de soldats ont débarqué sur cinq sites.

Les combats furent meurtriers et les nombreux cimetières, anglais, canadiens, polonais, américains ou allemands qui couvrent le sol normand en témoignent.



Les nécropoles de Colleville -sur- Mer dans le Calvados et de Saint James dans le sud de la Manche sont les plus importantes. Un très grand nombre de corps de soldats tombés lors de la Bataille de Normandie n'ont pu être rapatriés et sont restés sur le sol français.

Les sites funéraires américains bénéficient d'un statut particulier et sont entretenus par les Etats-Unis. Ils rassemblent des milliers de pierres tombales parfaitement alignées sous lesquelles reposent les soldats tués au combat, ainsi qu'un mur du souvenir où sont gravés les noms des disparus.

Les familles qui résident à des milliers de kilomètres de l'Europe ne peuvent que rarement se rendre en France pour honorer leurs morts et fleurir les sépultures.

C'est pourquoi une association « Les Fleurs de la mémoire » a été créée afin d'entretenir la mémoire et honorer ces combattants, souvent très jeunes, qui ont donné leur vie pour libérer l'Europe du joug nazi.

Ses cinq mille adhérents parrainent un ou plusieurs soldats et s'engagent à fleurir leurs tombes chaque année, avec des fleurs coupées.

Pour adhérer, il suffit d'adresser une correspondance (poste ou internet) au président de l'association, précisant le nombre de soldats que l'on souhaite parrainer, de 1 à 5, ainsi que le cimetière choisi. Le nom du ou des soldats vous sera communiqué, ainsi que la localisation de leurs sépultures.

Il est possible d'adhérer en ligne sur le site de l'association.

L'adhésion est symbolique. Elle est unique et d'un montant de 25 euros. Les adhérents qui le souhaitent peuvent se réunir à l'occasion d'un congrès annuel au cours duquel un thème est abordé (cette année : la résistance dans la Manche), et lors des cérémonies du Memorial Day ou du D Day, auxquelles participe le Consul des Etats Unis.

Les deux cimetières comportent un mémorial décoré de drapeaux et de cartes murales qui situent les emplacements des différents combats.

En s'y rendant, les familles peuvent, par cette action, de façon concrète et pédagogique, entretenir la mémoire de ces soldats tombés au champ d'honneur, notamment auprès de leurs enfants ou petits-enfants.

Pour adhérer : Adhésions

- En ligne par le site internet : www.lesfleursdelamemoire.com
- Ou en téléchargeant sur le site la fiche d'engagement et en la retournant à l'adresse suivante :

Les Fleurs de la Mémoire 15A rue de la Mairie 50690 HARDINVAST

Michel Margotin

Mai à vélo, les informations importantes !:

Un rendez vous à partager avec des amis ou bien en famille... Une journée consacrée au vélo à Champeaux ! Voici le programme !



MAI À VÉLO 2023 FICHE ACTION



Fiche action Mai à vélo				
Commune	CHAMPEAUX			
Date	Samedi 13 mai 2023			
Lieu	Centre bourg et alentours			
Organisateur	Mairie de Champeaux			
Partenaires	Café de pays, Comité des fêtes de Champeaux, L'ŒIL DU CYCLO - Atelier mobile de réparation vélo - Godefroy Quintanilla en collaboration avec Christophe Martinez			
Public cible	Famille / Adultes / Enfants			
Actions	Lieu/point de départ	Heure de début	Heure de fin	Commentaires
Remise en selle	Centre bourg	10h	17h	Vélos musculaires
Essais vélo électrique	Centre bourg	10h	14h	2 vélos
Atelier d'auto-réparation	Centre bourg	10h	17h	Conseil à l'entretien de son vélo
Itinéraire découverte du village en autonomie / Deux parcours proposés (Court / Long)	Centre bourg	14h	17h	En famille pour les grands et les petits / Apporter son vélo
Information / le vélo sur le territoire où en est-on ? Diagnostics et propositions...	Salle de convivialité	10 h	17 h	Exposition + présence d'élus
De 9h à 13h marché de producteur. Restauration sur place : de 10h à 14h galette/saucisse par le café de pays et food-truck pizza. L'après-midi galette et crêpes sucrées. Café de pays débit de boisson ouvert toute la journée.				

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

[2023-2028]

Plan d'actions économie circulaire

[2023-2025]



La Communauté de communes Granville Terre & Mer
élabore conjointement
un Plan d'actions économie circulaire
et un Programme Local de Prévention des
Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

CONSULTATION PUBLIQUE



Avant son adoption en Conseil Communautaire, et afin de s'assurer qu'aucun sujet ne sera oublié, **nous avons besoin de votre contribution.** Cette consultation publique est ouverte du 17/04/2023 au 08/05/2023.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : UN AXE MAJEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La réduction des déchets s'inscrit dans l'économie circulaire et vise à réduire la nocivité et la production de déchets. Elle intervient en amont du cycle de vie des produits dès la phase de production jusqu'à la consommation finale, bien avant le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

En parallèle de son Plan d'actions économie circulaire, Granville Terre & Mer élabore un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**. C'est un document de planification réglementaire, décliné en un plan d'actions opérationnel, qui vise à définir des objectifs de réduction des déchets. Il traduit la politique de réduction des déchets ménagers et assimilés de Granville Terre & Mer pour les 6 prochaines années et concerne les déchets suivants :

- ▶ Les déchets ménagers notamment les ordures ménagères, les emballages recyclables, le verre et les déchets apportés en déchèteries ;
- ▶ Les déchets assimilés c'est-à-dire les déchets courants et ceux des professionnels (établissements publics et entreprises) qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions techniques que les déchets des ménages.

Les lois Transition Énergétique pour la Croissance Verte et Anti-Gaspillage et Économie Circulaire fixe des objectifs ambitieux en faveur de la réduction des déchets notamment :

- ▶ Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- ▶ Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
- ▶ Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage [enfouissement] entre 2010 et 2025 ;
- ▶ Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique de 2010 à 2025.



QUELS OBJECTIFS ?

Réduire les déchets collectés.

Faire prendre conscience aux acteurs et aux habitants de l'ampleur des enjeux, et leur donner envie d'agir.

3

Accompagner les habitants du territoire vers la consommation responsable et locale, par la sensibilisation, par la proposition de nouvelles façons de consommer et par l'exemple.

Expérimenter et développer des solutions à destination des particuliers et des professionnels afin de réduire de manière significative la part des biodéchets dans les ordures ménagères.

Réduire les tonnages de déchets verts en déchèterie, en accompagnant les particuliers et les entreprises.

6

Mettre en mouvement, engager les entreprises sur l'économie circulaire; et favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'activité efficaces et sobres en ressources.

Proposer une expérience touristique plus économe en ressources et moins génératrice de déchets.

8

Mobiliser et construire des actions réalistes, pour permettre une montée en puissance par la suite.



COMMENT Y PARVENIR ?



Pour atteindre les objectifs fixés, 21 actions réparties en 5 axes ont été définies.
Ces actions seront échelonnées :

Axe 1

CRÉER UNE CULTURE COMMUNE TERRITORIALE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

AXE 2

POURSUIVRE ET AMPLIFIER L'ENGAGEMENT DE GRANVILLE TERRE & MER VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Axe 3

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES MODES DE CONSOMMATION ET PROMOUVOIR LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION ET LA RÉPARATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Axe 4

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS

AXE 5

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Informations / contact : Marine Deslandes - m.deslandes@granville-terre-mer.fr

Retrouvez ce document en version complète sur le site de la mairie dans la page «Actualités» en bas de l'écran d'accueil.

Remplissez le questionnaire: soit la version papier, disponible en mairie, soit en ligne sur le site de Granville Terre et Mer.

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: secretariat@champeaux50.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.

Directeur de rédaction S.JULIEN FARCIS

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique